

Évaluer la possibilité de récurrence chez l'élève qui fait de l'intimidation

- Quel est le degré de sensibilité de l'enfant qui intimide à ce que la victime pense et ressent?
- Quelle est sa capacité à comprendre?
- Utilise-t-il des justifications?
 - Dénier : « Refus de reconnaître une réalité perçue comme étant traumatisante »
 - Banalisation : « C'est juste une farce »;
 - Thèse de la provocation : « Il l'a cherché », « Il l'a mérité parce que c'est un con »;
 - Thèse de la défense : « Je faisais juste me défendre, c'est lui qui a commencé »;
 - Circonstances particulières : « Ce n'est pas de ma faute, je suis hyperactif ».
- Démontre-t-il de l'empathie?
- Comprend-il les conséquences négatives de l'intimidation sur l'élève intimidé, sur lui et sur les témoins?
- Quelle est son ouverture à apprendre de nouvelles façons de penser et d'agir, ainsi que sa disposition à mettre en pratique ce qu'il aura compris et appris?
- Le jeune peut-il reconnaître au moins en partie son acte (acceptation de sa responsabilité) ou au contraire rend-il l'autre responsable de ce qui lui arrive?
- Le jeune améliore-t-il son comportement avec le temps ou si, au contraire, son comportement se détériore?
- Le jeune est-il capable de ressentir du remords, de la tristesse ou de la honte?
- Le jeune a-t-il une conception positive de lui-même?
- Le jeune est-il capable de trouver par lui-même des éléments de solution à son problème et à celui de l'autre?

Le degré de risque du comportement d'intimidation servira de guide pour déterminer le niveau d'intervention (type d'intervention? Contacter l'enseignant? La direction de l'école? La police? Autres?)

Exemple : Pistes d'intervention¹

Fournir un soutien aux élèves qui sont victimes

Les victimes d'intimidation ne sont pas responsables de l'acte d'intimidation. Ils n'ont pas cherché à subir de l'intimidation et ils ne méritent pas de vivre une telle situation. Tout au long de l'intervention, on ne doit pas exiger d'eux de porter le fardeau de la preuve. Ce sont les auteurs d'actes d'intimidation qui sont responsables de leur geste: ils doivent arrêter, ils ont fait de mauvais choix et ils doivent adopter d'autres comportements.

Soutien de base

- Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions. Écouter ce que l'élève a à dire. Lui communiquer qu'il n'est pas responsable de l'intimidation, qu'il ne le mérite pas, qu'il n'est pas le seul à vivre cela.
- Soutenir ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire. Lui communiquer que :
 - L'intimidation n'est pas acceptable et ne sera pas tolérée;
 - L'école est un lieu sécuritaire où tout le monde peut apprendre et réaliser son potentiel;
 - Avec leur aide, un plan sera élaboré pour améliorer la situation;
 - Qu'il risque de subir encore d'autres actes d'intimidation avant que cela ne cesse et qu'il doit être persévérant avec l'aide du milieu.
- L'aider à identifier les situations potentiellement

Soutien subséquent

- Évaluer la détresse de l'élève. Certains élèves ont besoin d'une intervention pour reprendre du pouvoir sur leur situation, par exemple :
 - recadrage des perceptions biaisées;
 - travail sur l'estime de soi et l'affirmation de soi;
 - amélioration des relations;
 - recherche de solutions de rechange;
 - recherche d'aide et d'alliés;
 - privilégier les jeux de rôle comme intervention.
- Le référer vers une personne-ressource du milieu scolaire ou un organisme externe pour répondre à ses besoins d'information (ex. : recours et services existants), d'aide ponctuelle (ex. ; accompagnement lors d'une démarche à entreprendre à la Cour, à l'hôpital), d'interventions psychosociales.

¹ ROBITAILLE, Louis et autres, (2012) Table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Fiche de soutien : Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation, Inédit, Québec, 27 p.

<p>à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'informer de l'application des règles de conduite et des mesures de sécurité auprès du ou des élèves auteurs d'intimidation et avant de transmettre les informations indispensables aux intervenants de l'école. L'informer sur ce qui risque de se passer au cours de l'intervention. ▪ Assurer un suivi approprié et lui laisser savoir qu'il pourra avoir du soutien tant qu'il en voudra 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lui offrir le soutien du milieu, par exemple : groupe d'élèves victimes d'intimidation, le soutien de pairs désignés.
---	---

<p>Fournir un soutien aux élèves qui sont témoins²</p>
<p>Pour agir efficacement, les élèves témoins ont besoin du soutien du personnel de l'école qui préalablement doit se mobiliser lui-même. L'école doit ainsi mettre en place des conditions qui favorisent l'engagement et les actions des témoins en créant un milieu scolaire sécurisant et où la défense de la victime et les valeurs non violentes sont perçues favorablement. Pour ce faire, l'école doit par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les valeurs d'empathie, en privilégiant, entre autres, les approches et les activités qui favorisent le développement des valeurs collectives, de l'entraide et des attitudes coopératives; ▪ Avoir une position claire à l'aide d'une politique ou d'un programme de prévention de la violence et de l'intimidation; ▪ Assurer la protection des élèves en répondant rapidement aux manifestations de violence; ▪ Fournir l'accès à une personne de confiance lors de dénonciation; ▪ Accorder du temps à l'éducation des témoins; ▪ Développer l'estime de soi et le sentiment d'auto-efficacité chez les jeunes. ▪ Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions; ▪ Valoriser leurs actions, les encourager à poursuivre.

² La mobilisation des témoins est traitée dans le [6^e Bulletin semestriel « La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble »](#).

Intervenir et soutien? auprès des élèves qui intimident

Soutien de base

- Arrêter les actes d'intimidation et les nommer.
- Signifier clairement à l'élève que la violence est inacceptable.
- Dénoncer le rapport de force.
- Défaire les justifications.
- Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée selon la sévérité et la fréquence du geste posé.
- Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé selon les besoins de l'élève qui est victime.
- Imposer une intervention d'apprentissage social.
- Assigner des lieux déterminés ou des tâches constructives durant les moments hors classe.
- Rappeler le protocole à l'élève et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récidives.
- Établir et garder le lien avec ces élèves.
- Distinguer sa personne de ses comportements (ex : tu as ta place ici mais ce comportement est inacceptable. Ton geste en est une d'agression plutôt que Tu es un agresseur)

Soutien subséquent

- Selon l'analyse de la situation, pour certains élèves, un soutien est nécessaire pour les aider à changer leur comportement, par exemple :
 - Lui apprendre à découvrir ses pensées et ses croyances erronées et à les remplacer par d'autres, plus réalistes et positives;
 - L'amener à réaliser sa part de responsabilité dans le problème;
 - Développer l'empathie;
 - Privilégier des interventions où l'élève apprend de nouvelles habiletés et des comportements mieux adaptés, notamment pour canaliser ses frustrations, sa colère, son agressivité, pour se valoriser positivement, etc.;
 - Enseigner la résolution de problèmes;
 - Enseigner les habiletés sociales et lui donner l'occasion de les exercer;
 - Privilégier les jeux de rôles et les actions sociales comme activités pour faciliter l'apprentissage de nouvelles connaissances et l'expression des émotions de façon socialement acceptable;
 - Privilégier un soutien individuel plutôt qu'en groupe.

Développer chez tous les élèves des compétences en lien avec leur rôle de témoin

- Sensibiliser tous les élèves aux types de violence, à l'intimidation et aux conséquences négatives engendrées à court, moyen et long terme sur le développement personnel et social.
- Faire la différence entre *dénoncer* et *rapporter*.³
- Conscientiser les élèves sur leur pouvoir d'action.
- Inviter les élèves à intervenir, à ne pas tolérer la loi du silence et à adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :
 - Être empathique aux élèves victimes;
 - Anticiper les situations susceptibles de se produire;
 - Gérer ses propres émotions avant d'intervenir;
 - S'éloigner plutôt qu'observer;
 - Réaliser le poids du nombre;
 - Mesurer les risques sociaux et physiques : évaluer le soutien des autres témoins, évaluer le rapport de force entre lui et l'agresseur pour ne pas intervenir lorsque le risque est trop grand (agresseur plus vieux, plus grand, en groupe, etc.);
 - Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation : « Laisse donc faire... »;
 - Offrir une présence alliée « je/nous ne sommes pas d'accord » « tu peux compter sur nous ».
 - Demander de l'aide pour soi et pour les autres et identifier les personnes-ressources dans leur environnement.

Document provisoire développé par l'équipe du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et adapté par Claudine Pelletier, agente de soutien régional à la Direction régionale de Montréal (MELS 2012)

³ Dénoncer : c'est dire non à une situation inacceptable, défendre un droit, une injustice, venir en aide à soi-même ou à un autre.
Rapporter : c'est pour nuire à une personne, pour un profit personnel contre une autre personne.